

Bonjour,

Comme signalé dans l'Etude d'Impact en p. 11 et 71, ce projet d'extension du réseau de neige de culture se situe pour parties dans les périmètres de protection (PPI, PPR et PPE) du captage d'eau potable de La Gelaz d'en Haut, définis dans un rapport hydrogéologique en date du 26/07/1983.

Cet ouvrage sert à l'alimentation en eau de consommation humaine d'un restaurant d'altitude actuellement nommé « La vache Orange », il est enregistré dans la base de données SISE-EAUX au titre de « captage privé » car il ne participe pas à l'alimentation en eau potable de la commune des Avanchers-Valmorel. Il convient de signaler que cet ouvrage ne bénéficie pas encore d'autorisation de dérivation des eaux ni d'autorisation préfectorale de délivrer de l'eau au public en application du CSP (article L.1321-7).

Néanmoins, compte tenu de l'enjeu d'alimentation en eau de consommation humaine de la source potentiellement impactée, il convient que le dossier présenté mentionne plus précisément les précautions qui seront prises afin de protéger cette source et également les conditions d'informations sur les travaux projetés à destination de l'actuel bénéficiaire de cette source.

Cordialement,

**Françoise KERRIEN**

Service environnement-santé

cellule milieu extérieur

**Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes**

**Délégation départementale de Savoie**

94 boulevard de Bellevue | CS 93383 | 73018 CHAMBERY cedex

Tél. : 04 69 85 52 43

[françoise.kerrien@ars.sante.fr](mailto:françoise.kerrien@ars.sante.fr)